

SEANCE DU 18 Septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Le dix huit Septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **02/09/2015**

PRESENTS : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, M. GERMAIN Bruno, Mme BROC Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José

ABSENTS : Absent(s) ayant donné procuration : Mme BRUNET Christine Annick à Mme MENARD Francine, M. MICHAUD Frédéric à M. GERMAIN Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRINQUET Simone

► Elaboration Agenda d'Accessibilité Programmée

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 201.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

La Commune d'Argenvières s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public.

La Commune d'Argenvières va élaborer un ou plusieurs Agenda d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Ces Agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements. Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

Ces Agendas seront déposés en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité les locaux
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

— *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 23/09/2015*

► Convention balayeuse

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention établi par la commune de Beffes où celle ci s'engage à fournir une balayeuse avec son chauffeur 2 fois par an.

La participation financière est un forfait de 80€ de l'heure (avec un minimum de 3 heures).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de repousser la décision concernant la convention pour la location d'une balayeuse avec chauffeur.

— *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 23/09/2015*

► Budget ordures ménagères : amortissement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir sur le budget ordures ménagères les poubelles métalliques (mandat n°11/2015).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à amortir cet achat sur trois ans à compter de l'année 2016 et de la manière suivante :

- 2016 : 100€
- 2017 : 100€
- 2018 : 100€

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 23/09/2015

► **Pays Loire Val d'Aubois : Cotisation 2015**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant pour la participation 2015 au Pays Loire Val d'Aubois s'élève à 791,00€ au lieu de 790,00€ prévu initialement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le mandat pour un montant de 790,00€.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 23/09/2015

► **Subvention Orchestre Harmonie Charitois**

Lors du repas du 14 juillet dernier, l'Orchestre Harmonie Charitois a effectué une prestation, qui a été très appréciée par l'ensemble des personnes présentes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer à l'Orchestre Harmonie Charitois une subvention de 200€ pour leur prestation.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 23/09/2015

Questions diverses :

Bureau élections régionales

Dimanche 6 décembre 2015

8h - 11h30	Bruno GERMAIN - José MARTIN - Martial CHAMPROUX
11h30 - 15h00	Francine MENARD - Simone TRINQUET - Annick BRUNET
15h00 - 18h00	Caroline BROU - André PROST - Jean-Claude MAUPLIN

Dimanche 13 décembre 2015

8h - 11h30	Bruno GERMAIN - José MARTIN - Martial CHAMPROUX
11h30 - 15h00	Simone TRINQUET - Frédéric MICHAUD - Yves FOURMENTRAUX
15h00 - 18h00	Caroline BROU - André PROST - Martial CHAMPROUX

Travaux de voirie

Les travaux de voirie seront réalisés la semaine du 05 au 09 octobre 2015.

Défibrillateur

La commune a acheté un défibrillateur.

Il est installé depuis le mois de juillet sur le mur à côté du portail de la cour de la salle des fêtes.

Monsieur Watine, assureur de la commune pour la compagnie AXA a été sollicité et a répondu favorablement à notre demande en allouant une participation de 300€ pour l'achat de ce défibrillateur.

Bilan du repas du 14 juillet

Dépenses : 1 246,99€ / Recettes : 919,00€

Aménagement Halte Loire à Vélo

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Halte Loire à Vélo situé aux chaumes (Ancien camping) est confiée à l'Atelier PASSAGES (aménagement paysager) et à l'architecte Eric ARSENAULT (bâtiments).